

LA FASE ET LA COMMUNE DE DARDAGNY VOUS PROPOSENT :

CENTRE AÉRÉ DARDAGNY

DU 20.10 AU 24.10.2025

DE 5 ANS RÉVOLUS A 12 ANS

SALLE POLYVALENTE DE DARDAGNY

AU PROGRAMME : JEUX – BRICOLAGES – SORTIES – ET
PLEIN D'AUTRES SURPRISES !

PLACES LIMITÉES

DATES D'INSCRIPTION : DU 15.09 AU 19.09.2025

MODALITÉS D'INSCRIPTION : AUPRÈS DE LA COMMUNE. INSTRUCTIONS SUIVRONT

TARIFS : EN FONCTION DU REVENU FAMILIAL, SELON LA TARIFICATION OFFICIELLE DE TOUS
LES CENTRES AÉRÉS DE LA FASE À GENÈVE



TARIFICATION OFFICIELLE DES CENTRES AÉRÉS DE LA FASE À GENÈVE

	RDU total (annuel)	Ancien Revenu mensuel brut		Nouveau tarif 1 enfant par famille	Nouveau tarif total 2 enfants	Nouveau tarif total pour famille 3 enfants	Nouveau tarif total pour famille 4 enfants
TARIFS AVEC REPAS 5.-- PAR JOUR		de	à				
	Moins de 30'000.--	moins de	2'500	50	90	120	150
	De 30'001.-- à 42'000.--	2'501	3'500	60	110	150	190
	De 42'001.-- à 54'000.--	3'501	4'500	75	140	195	240
	De 54'001.-- à 66'000.--	4'501	5'500	90	170	225	280
	De 66'001.-- à 84'000.--	5'501	7'000	105	200	270	340
	De 84'001.-- à 102'000.--	7'001	8'500	130	250	360	460
	De 102'001.-- à 138'000.--	8'501	11'500	175	340	495	640
	De 138'001.-- à 174'000.--	11'501	14'500	215	420	615	800
	De 174'001.-- à 210'000.--	14'501	17'500	250	490	720	940
	Plus de 210'000.--	plus de	17'500	270	530	780	1020

Ces tarifs sont hebdomadaires. Pour les journées aérées, il suffit de les diviser par 5

REVENU DÉTERMINANT UNIFIÉ (RDU)

ATTESTATION ANNUELLE

2025

M. Johan ARSCHI - N° assuré(e) : 123.4567.8901.23

Mme Simone ARSCHI - N° assuré(e) : 321.7667.8901.22

ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2023

Charge(s) fiscale(s) : 2

½ charge(s) fiscale(s) : 1

	COUPLE	Johan ARSCHI	Simone ARSCHI
Revenu 2013 (voir le détail au verso)	75'274	57'119	18'155
1/15 ^{ème} fortune 2013 (voir le détail au verso)	1'666	833	833
RDU socle (= revenu + 1/15 ^{ème} fortune)	76'940	57'952	18'988
Prestations sociales 2013 (dont enfants mineurs ¹⁾)			
Subsides (SAM)	2160	1'080	1'080
Allocation logement (OCLPF)	300	150	150
PC Fam (SPC)	2'370	1'520	850
RDU total (=RDU socle + prestations sociales)	81'770 (*)	60'702	21'068

Montants en CHF

L'année de la taxation fiscale utilisée (2023) pour déterminer le RDU est antérieure de 2 ans par rapport à l'année d'utilisation de l'attestation (2025).

Le numéro d'assuré correspond au numéro AVS à 13 chiffres (NAVS13).

L'exemple présenté concerne 2 personnes, avec 2 charges et 1 demi-charge fiscale.

Montants individualisés composant le RDU de chacune des personnes du couple.

Déterminant pour l'octroi du subsidé assurance-maladie.

Prestations sociales perçues en 2023 auprès des services concernés.

Déterminant pour obtenir des prestations tarifaires.

(*) Ce montant est communiqué à titre indicatif. Il peut notamment ne pas intégrer des prestations remboursées à l'Hospice général par des tiers (ex. caisse maladie...). De plus, conformément à l'art. 13 A, al.3, de la loi sur le revenu déterminant unifié, les bénéficiaires de l'aide sociale ont le droit de bénéficier des tarifs les plus avantageux pour les prestations délivrées par les services intégrés au dispositif RDU.